

## REGLEMENT CDI

Année scolaire 2014-2015

Le CDI est le Centre de Documentation et d'Information.

Le CDI accueille tous les élèves qui ont un projet : lire, rechercher des informations, s'informer sur l'actualité, sur l'orientation scolaire, emprunter un livre, utiliser les postes informatiques pour des recherches.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Le CDI est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 17h.

### MODALITES D'ENTREE ET COMPORTEMENT

- L'entrée et la sortie du CDI se font à heure fixe comme pour un cours.
- Les élèves doivent trouver rapidement une activité (lecture, recherche, travail personnel...)
- Les cartables sont posés par terre, à côté de l'élève. Aucun cartable ne doit être posé sur les tables.
- L'utilisation de téléphone portable, de MP3 ou appareils électroniques sont strictement interdits.
- La consommation de nourriture, de boissons est aussi interdite.

### TOUT DOCUMENT CONSULTE DOIT ETRE REMIS A SA PLACE

(En cas de doute, demander à la personne responsable présente)

- Les documents et le matériel informatique doivent être manipulés avec soin ;
- La perte ou la détérioration d'un livre ou de tout autre support donne lieu à un dédommagement.**

-Une ambiance de calme étant nécessaire au travail, les élèves trop bruyants ou perturbateurs (ou qui en général ne respectent pas les règles) seront sanctionnés et éventuellement exclus temporairement du CDI.

### CONDITIONS DE PRET- DUREE 15 JOURS

Le prêt se fait uniquement auprès de la documentaliste ou des surveillants après vérification du compte de l'élève.

**3 documents** peuvent être empruntés au maximum.

- Les documents peuvent être empruntés pour une durée de 15 jours.**
  - La durée du prêt peut être prolongée en fonction du document après en avoir demandé l'autorisation à la documentaliste.
  - En cas de non-retour après 15 jours, l'élève recevra une lettre de rappel (transmise par le délégué de classe) et devra restituer au plus tôt le ou les livres.
- L'élève ne pourra plus emprunter de nouveaux livres si son compte n'est pas à jour .

-**Les retours** pourront être faits de 8h45 à 17h dans la boîte indiquée « RETOURS »situé dans le CDI.

### UTILISATION DES ORDINATEURS ET ACCES A INTERNET

-L'usage d'internet est avant tout réservé aux recherches documentaires dans le cadre des travaux demandés par les enseignants dans les différentes disciplines. Les jeux, les chats, les vidéos sont donc interdits.

Le Lycée Français de Séoul est un établissement du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) dispensant un enseignement en tout point conforme aux programmes, objectifs et règles d'organisation applicables en France. Le Lycée Français de Séoul est géré par l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français de Séoul, conformément à la convention signée entre l'AEFE et l'Association des Parents d'Elèves.